

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 10 MARS 1900

SOMMAIRE

TEXTE.—Aux étudiants, par F. Picard.—Feu M. Lucien Forget, par F. Picard.—Sur l'amitié, par Gilberte.—L'œuvre de Dieu, par René Ste-Foye. Poésie : Noces sublimes, par J. Archambault.—Poésie : Boutade d'une aïeule, par S. Bruyère.—Feuilles volantes, par Laurette de Valmont.—Les merveilles de la science.—Souvenirs de Rome, par L. des Carrières.—Poésie : Sonnet, par A. Lozeau.—Le jeu de Suzanne, par P. Rouget.—Un voyage d'études à l'Exposition.—La bonté, par Prévost Paradol.—Terrible incendie.—Science récréative.—Roman canadien inédit : Florence (légende historique du Canada), par Rodolphe Girard.—Bibliographie.—Les jeux du coin du feu.—Théâtres.—Primes du mois de février.—Un peu d'art au foyer, par E. Pécault.—Notes historiques.—Choses et autres.

GRAVURES.—La guerre du Transvaal : Un parlementaire anglais dans le camp boer.—Grand incendie au centre de Montréal : Vues d'ensemble des ruines prises des rues Sainte-Catherine et Saint-Dominique.—Portrait de M. Lucien Forget.—La guerre du Transvaal : Démolition d'un pont par les Boers.—Les distraits.—Illustrations des feuilletons.—Devinette.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

AUX ÉTUDIANTS

Nos jeunes amis les Étudiants connaissent assez nos sentiments pour que nous ne les exposons pas ici.

Nous embrassons, dans notre dévouement aux jeunes gens, les Étudiants des deux Universités Laval et McGill.

Ces derniers ont oublié ce qui constitue le plus bel apanage de la jeunesse : la générosité.

Perdant cette vertu du cœur, ils ont violé le droit naturel, ils ont foulé aux pieds le droit civil.

Nous les prions de lire l'article publié par *La Patrie* du 2 mars courant, sous le titre : *L'Heure est décisive*.

On reconnaît, dans cet article, une plume autorisée. Nous prions notre ami d'agréer nos plus vives, nos plus entières félicitations pour la noble fermeté qu'il montre.

Nous savons ce que vaut le Canadien-français, nous n'avons aucune crainte pour ce peuple, survenant même une révolution.

Mais nous conseillons à tous nos Étudiants, de Laval ou de McGill, de se comporter dignement.

Si ces derniers oublient encore leur devoir de citoyens, l'état politique du pays pourra subir de profondes modifications. Les résultats en seront regrettables pour nos compatriotes d'autre langue—mais tant pis pour eux : ils l'auront voulu, nous ne pourrons que nous en réjouir.

FIRMIN PICARD.

FEU M. LUCIEN FORGET

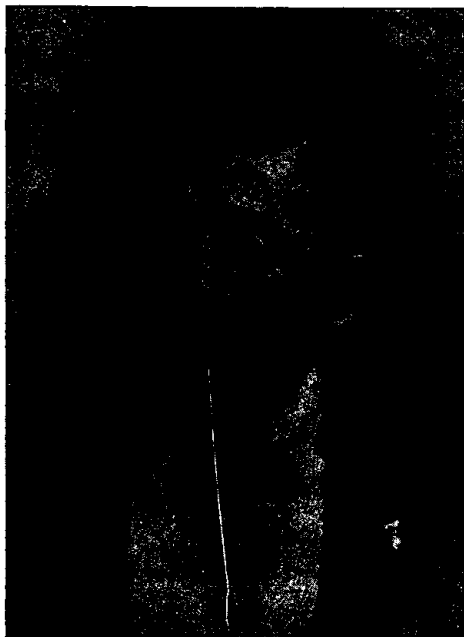
N'est-ce pas un saint évêque, rempli lui-même de la plus grande Charité, qui disait un jour : " Je baiserais les traces d'un homme charitable ! "

Dites-moi tant que vous le voulez qu'un homme vaut dix, vingt ou cent millions, exactement comme je l'eusse dit, dans le temps, d'un de mes chevaux, d'une propriété quelconque : cette estimation ne provoque nullement mon estime—cela me laisse totalement indifférent—.

Cet or donne-t-il l'esprit, procure-t-il même un semblant de qualité ?

Ouvriers, hommes du peuple qui souffrez, pauvres enfants qui pleurez parce que vous avez froid, parce que vous mourez de faim et que nul de ces favorisés de la fortune n'a même le sentiment de la bête qui, elle du moins, prend part à la souffrance d'un des siens, répondez-moi !

Dites-moi qu'un homme possède toute science, que sa confiance en la Providence défie toutes les traverses, que son attente d'une vie meilleure lui fait braver toutes les adversités : si cet homme ne compatit pas à la peine, à la douleur de son semblable, et cela pour l'amour de Celui qui a voulu, dans sa sagesse, les inégalités sociales qu'aucun pouvoir au monde n'a pu et ne pourra jamais faire disparaître : cet espoir, cette foi, cette science et l'homme en question n'exciteront que ma pitié, si pas mon mépris.



Cliché Laprés et Lavergne

M. LUCIEN FORGET

Mais si vous me parlez d'un homme qui souffre avec celui qui pleure ; qui donne avec joie son superflu, ou mieux encore son nécessaire à celui qui a faim, oh ! alors, vous m'émouvez jusqu'au fond de mon être ; plus heureux que Diogène je trouve un homme, un homme qui vaut quelque chose alors que votre millionnaire, votre savant, votre vertueux ne comptent pas plus, devant l'éternelle Justice, que le voleur, que l'homicide.

N'est-ce pas un saint évêque, rempli lui-même de la plus agissante Charité, qui disait un jour : " Je baiserais les traces d'un homme charitable ! "

* *

Ce qui semblera paradoxal, c'est que ces hommes dont la charité soulève l'admiration des autres, ces hommes se trouvent... au tribunal des Recorders !

Magistrats de police, obligés par leurs fonctions de frapper, de condamner, ils semblent inaccessibles à la divine pitié : avez-vous oublié déjà l'intègre et tant regretté M. de Montigny qui, par ses aumônes—oh ! comme il savait les faire avec délicatesse, avec des mots de consolation en décuplant la valeur !—a si bien réduit son patrimoine, qu'il n'a rien laissé à sa

veuve éplorée, à ses nombreux et charmants petits enfants ?...

Je sais qu'on demande, soit une pension, soit une somme d'un coup pour permettre à sa noble famille non pas de vivre avec faste, mais de ne pas mourir de faim. Je sais qu'à une seule exception près, et peut-être inconsciente, tout le monde, du haut en bas de l'échelle sociale, est d'accord pour dire que l'excellent juge, mort à la peine et mort de peine, mérite plus et mieux que tout ce que l'on propose. Mais !... il y a tant de mais, pour celui qui ne veut pas donner.

Toute veuve, tous enfants mineurs de magistrats, dans les pays civilisés, ont des lois qui les protègent, des pensions qu'on ne peut leur ravir.

M. de Montigny avait pour greffier M. Lucien Forget : est-il besoin de dire que celui-ci faisait comme son vénéré chef, et que toute infortune trouvait une aide, une consolation auprès de lui ?

Est-ce donc qu'avec ces deux chevaliers de la charité, cette vertu a quitté la Cour des Recorders ?

Si je ne craignais de blesser les deux magistrats qui ont recueilli la lourde succession de M. de Montigny ; si je ne redoutais le mécontentement de l'assistant greffier—celui qui semble tout désigné pour continuer les traditions de son devancier—; si je pouvais soulever un coin du voile recouvrant des milliers d'actes de charité de tout le personnel de ce bureau, que de choses émouvantes je citerais, dont j'ai été témoin ! Comme je dirais avec émotion moi-même que ni S. H. M. Weir, que, lui, canadien-anglais, j'ai imploré, parce que je l'aime beaucoup, pour des Français de France perdus en ce pays ; ni S. H. M. Poirier ; ni M. Bienvenu, assistant-greffier, ne me refusent rien de ce que je leur demande pour des malheureux, quand je le demande au nom de mon saint ami, M. de Montigny !

Et ainsi de tous, en ce bureau.

Mais je n'ose rien dévoiler... je me tais.

* *

La mort frappe, dans les rangs de nos zouaves : on se croirait sur le champ de bataille !...

Le triomphe de l'Eglise serait-il proche, que notre saint Roi Pontife Pie IX se hâte tant d'appeler autour de lui ses zouaves, ses préférés ?...

Celui qui sait étendre la vue au delà des horizons de la mesquine politique intérieure, voit se dérouler les événements précurseurs, indices certains, de ce triomphe qui remettra l'ordre dans les nations affolées, stupides, gangrenées par les doctrines perverses.

Et notre cher camarade, notre fidèle ami, le bon chevalier Lucien Forget, entendant l'appel du saint Pontife que nous avons défendu de notre épée, de notre or, de notre vie, nous a quittés avec la sérénité qu'il mettait en tout ; le 27 février dernier, vers deux heures du matin, il remettait son âme à Dieu, ayant depuis longtemps donné son cœur à l'Eglise.

M. Maris-Lucien-Zéphyrin Forget—quelle belle coutume, existant encore dans quelques-unes de nos plus grandes familles d'ici et d'Europe, de donner le nom de *Marie* aux fils que Dieu envoie !—est né à Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, le 23 février 1851.

Le 18 février 1868 après de brillantes études, il s'engageait pour la défense l'Eglise, dans le régiment des Zouaves Pontificaux où il fut aimé de tous, officiers et soldats.

Après deux ans de service, il rentra au Canada, reprenait ses études interrompues, et, en 1877, était reçu avocat.

En 1878, il épousait Mlle Marie-Louise-Octavie Papineau, fille unique de M. Octave Papineau.

Il fonda plusieurs cercles, l'Institut légal ; en 1882, devenait secrétaire du barreau ; en 1889, était nommé par la ville greffier de la Cour du Recorder.

Il y a un an, le Souverain-Pontife Léon XIII lui donnait la croix de Chevalier de l'Ordre de Pie IX, la plus haute décoration du Saint-Siège après l'Ordre du Christ, celui-ci réservé ordinairement aux têtes couronnées, mais auquel se vit élever notre très illustre général de Lamoricière.